ACTIONS ET PROJETS DU LOT ZERO

Projets ou actions souhaités par la CLDR et réalisés ou en cours de réalisation avant l'approbation du PCDR.

N° et intitulé de la fiche-projet
0.1 Aménagement de la caserne de Rencheux en vue d'accueillir plus d'entreprises
0.2 Organisation de rencontres du patrimoine
0.3 Participation de la population à l'étude d'un aménagement global du site de la Baraque de Fraiture
0.4 Mise à disposition d'un TEC en fonction des besoins et participation de la CLDR à l'élaboration des horaires et trajets
0.5 Participation du Conseil communal des enfants à l'action « àlapoubelle.be »
0.6 Participation de la Commune de Vielsalm au Contrat de Rivière Amblève (Programme d'actions 2009-2010)
0.7 Participation de la Commune de Vielsalm aux Journées wallonnes de l'Eau
0.8 Participation de la Commune de Vielsalm à l'opération commune et rivière propre
0.9 Lutte contre la plantation de sapins de Noël en zone agricole
0.10 Vielsalm commune pilote en aménagement du territoire
0.11 Densification et optimalisation du réseau de promenades
0.12 Organisation d'un salon des énergies renouvelables

INTITULE DU PROJET :	LOT ET N° :
0.1 AMENAGEMENT DE LA CASERNE DE RENCHEUX EN VUE D'ACCUEILLIR PLUS D'ENTREPRISES	**0.1**

DESCRIPTION DU PROJET :

Le Conseil communal, en sa séance du 03 mars 2009, a décidé à l'unanimité de demander au Gouvernement wallon la révision du PCAD de l'ancienne caserne de Rencheux, l'objectif étant d'améliorer les possibilités d'accueil de nouvelles petites entreprises sur le site en affectant notamment une partie de la place des Chasseurs ardennais. Le nouveau plan communal permettra également de restructurer toute l'activité des l'ASBL « Les Hautes Ardennes ».

En outre, l'ancien cinéma ainsi que les anciens garages font l'objet d'une demande de reconnaissance en SAR auprès du SPW.

JUSTIFICATION DU PROJET :

Dans le cadre de la reconversion de la caserne militaire de Rencheux, la commune, en 1999, a créé sur une partie de ce site une zone artisanale qu'elle gère elle-même. De plus, l'Intercommunale Idélux gère trois halls industriels et des emplacements, tous aujourd'hui construits, qui accueillent des entreprises artisanales ou des PME.
En 2008, les trois halls sont occupés par les Hautes Ardennes et deux PME et les terrains sont vendus. Il n'y a donc plus de place à Rencheux.

Lors du GT économie, les participants ont proposé d'améliorer sur le territoire communal l'offre en espaces économiques selon trois priorités : à court, moyen et long termes. Ils ont proposé d'aménager dans les meilleurs délais le site de Rencheux.

INTITULE DE L'ACTION :	LOT ET N° :
0.2 ORGANISATION DE RENCONTRES DU PATRIMOINE	**0.2**

DESCRIPTION DU PROJET :

Sur base des éléments décrits dans le justificatif, le Collège communal a choisi de mener une action au sujet de la préservation du patrimoine et a confié sa réalisation à la FRW, qui a collaboré pour ce faire avec l'asbl Qualité Village Wallonie, l'objectif étant de pouvoir apporter une première réponse concrète aux demandes émanant de la population.
Le projet voulait, dans un premier temps, mobiliser les membres de la CLDR, pour servir de relais auprès de la population locale et pour organiser des rencontres villageoises. Ceux-ci étaient chargés de présenter à la population un descriptif sommaire du projet de valorisation du petit patrimoine populaire ainsi que des éléments constitutifs du patrimoine des villages concernés.
Six rencontres ont été organisées et ont mobilisé 84 personnes représentant 17 des villages de la commune.
Pour plus d'information concernant cette action, consulter la Partie II de ce PCDR, titre 20.
La phase suivante voulait que les habitants se mobilisent autour de projets concrets, avec le soutien si nécessaire de l'asbl Qualité Village Wallonie et de la Fondation rurale de Wallonie.

NB : Bien que n'ayant aucun lien direct avec la politique de la Région wallonne, la fiche projet se base, pour la définition du petit patrimoine populaire, sur la plaquette de vulgarisation de l'action du MRW : « Restaurer, rénover, valoriser le petit patrimoine populaire wallon », qui définit ce dernier comme « les petits éléments construits, individuels ou partie intégrante d'un ensemble, qui agrémente le cadre de vie, servent de repères à une population locale ou contribuent au sentiment d'appartenance, et qui font ou non l'objet d'une mesure de protection ». Les murs en pierres sèches, nombreux sur la commune, sont également considérés comme des éléments du petit patrimoine.

JUSTIFICATION DU PROJET :

Lors des séances d'information et de consultation, de nombreuses personnes ont mis en évidence l'importance du petit patrimoine populaire dans la commune, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.
Outre le très important patrimoine bâti et monumental, parmi lesquels le diagnostic identifie notamment de nombreuses croix en schiste ardoisier, chapelles, fournils…, l'ensemble de la commune possède une quantité de petits éléments du patrimoine non inscrits ainsi que des vestiges des activités liées à l'extraction du schiste, du coticule ainsi que du tramway vicinal.
Le degré de conservation et la qualité de restauration des divers éléments du patrimoine populaire sont extrêmement variables ; la préservation de ce patrimoine collectif, témoin du passé, mérite une attention particulière et répond à un besoin d'identification, d'appartenance à une culture locale.

INTITULE DE L'ACTION:	LOT ET N° :
0.3 PARTICIPATION DE LA POPULATION A L'ETUDE D'UN AMENAGEMENT GLOBAL DU SITE DE LA BARAQUE DE FRAITURE	**0.3**

DESCRIPTION DU PROJET :

L'action visait à proposer des grandes options d'aménagement pour le site, sur base d'un diagnostic participatif. Les réflexions sont inscrites dans une note de synthèse qui a été envoyée au MET et à Idélux.
La soirée de consultation a réuni 28 personnes, membres de la CCATm et de la CLDR ; elle se composait de différentes phases de travail :

- Présentation cartographique de la situation actuelle ;
- Plan de secteur, présentation des différentes zones et des possibilités y liées ;
- Répartition des différents propriétaires ;
- Utilisation et fonction actuelle ;
- Définition d'une vision commune et actuelle du site
- Identification des craintes et des attentes ;
- Formulation de propositions d'aménagement.

Pour plus d'information concernant cette action, consulter la Partie II de ce PCDR, titre 26.

La CLDR souhaite à l'avenir être associée à la réflexion quant à l'aménagement du site.
Les protagonistes que sont le MET et l'Intercommunale Idélux ont été interpellés pour ce faire.
Le MET recadre le projet dans sa réponse et signale qu'il appartiendra à la commune de choisir les personnes qu'elle délèguera à la table des discussions futures.
Idélux n'a pas répondu aux deux courriers qui lui ont été adressés.

JUSTIFICATION DU PROJET :

Les membres de la CLDR ont à plusieurs reprises manifesté leur questionnement face à certains projets menés, ou délégués, par la Commune. Parmi ceux-ci, les projets d'aménagements de la Baraque de Fraiture que les membres de la CLDR ont pu découvrir dans la presse locale. Bien qu'une information à la CLDR ait été effectuée lors de sa troisième séance, la commission a souhaité, d'initiative, participer à la réflexion.

INTITULE DE L'ACTION:	LOT ET N° :
0.4 MISE A DISPOSITION D'UN TEC EN FONCTION DES BESOINS ET PARTICIPATION DE LA CLDR A L'ELABORATION DES HORAIRES ET TRAJETS	**0.4**

DESCRIPTION DU PROJET :

Pour permettre la création d'un service de bus local destiné à améliorer globalement la mobilité de sa population, la Commune et le TEC ont entrepris en 2008 une coopération décrite au travers d'une convention de collaboration.

Suite à une interpellation au Conseil communal, le Collège a souhaité que la CLDR participe à la finalisation d'un horaire ainsi qu'à la définition des trajets. Un Groupe de Travail s'est réuni à deux reprises pour ce faire. Les seize participants aux deux soirées ont pu :

- Analyser et commenter l'offre actuelle des TEC,
- Identifier les besoins en matière de déplacement,
- Proposer d'aménager les horaires et itinéraires,
- Déterminer des critères d'évaluation.

Pour plus d'information concernant cette action, consulter la Partie II de ce PCDR, titre 31.

JUSTIFICATION DU PROJET :

L'offre du TEC Namur-Luxembourg assure une relativement bonne couverture de la commune. Si les temps de parcours sont acceptables, l'offre est quantitativement faible et elle est essentiellement adaptée aux besoins de la clientèle scolaire au niveau des horaires.
Les déplacements d'un certain nombre de personnes se retrouvent dès lors limités et cadenassés par une offre de transports publics relativement restrictive en matière d'itinéraires et de cadences.
La consultation de la population démontre un souhait des habitants de disposer d'un moyen de transport autre que le véhicule personnel pour se rendre à Vielsalm, centre principal en termes d'activités[1].

[1] Note au CA du TEC du 13 mars 2008 à propos de la mise en place d'un bus local dans la commune de Vielsalm.

INTITULE DE L'ACTION:	LOT ET N° :
0.5 PARTICIPATION DU CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS A L'ACTION « ALAPOUBELLE.BE »	**0.5**

DESCRIPTION DU PROJET :

Les Rangers, groupe « nature » de l'ASBL les Hautes Ardennes qui accueille des personnes adultes handicapées mentales, et le Conseil communal des Enfants ont choisi de s'associer pour répondre à cet appel à projets. L'un et l'autre œuvrent en effet dans le domaine de la protection de l'environnement.

Le projet vise à installer des poubelles à deux entrées de la commune de Vielsalm, soit à la sortie du Zoning de Burtonville et à la Baraque de Fraiture.
Ces poubelles sont destinées aux conducteurs depuis leur véhicule : elles sont suffisamment grandes pour accueillir les déchets lancés par la fenêtre de ce dernier.

JUSTIFICATION DU PROJET :

Lutte contre le rejet sauvage de déchets :

Le premier objectif est évident et s'adresse aux utilisateurs de la route : il s'agit de rendre plus propres des endroits réputés comme pollués dans la commune.
L'avantage de ce système est qu'il permet à l'usager de lancer ses déchets par la fenêtre de son automobile/camion, ce qui entraîne une facilité d'utilisation puisqu'il n'est pas nécessaire de s'arrêter complètement et de descendre de son véhicule. Il offre donc une possibilité confortable de lutter contre les déchets sauvages.
De nombreux emballages en plastique sont laissés à l'abandon dans la nature. Ajoutons à cela qu'à Burtonville, nous sommes dans une situation de proximité du cours d'eau. Installer sur place un système de poubelles qui a, en plus, l'avantage d'être accessible d'un véhicule réduirait certainement le taux de pollution à ces endroits de la commune.

Valorisation de la personne handicapée et de son savoir-faire :

La construction et la pose des poubelles permettront une valorisation de la personne handicapée et de son savoir-faire : outre la protection de l'environnement, il a pour but d'amener une réflexion par voie de presse autour de la place de la personne handicapée.
En permettant aux personnes handicapées de prouver l'utilité du geste posé et de donner l'exemple autour d'un sujet aussi actuel que l'environnement, ce projet vise à une remise en question, positive, de sa place dans notre société.
Les Rangers œuvrent depuis longtemps dans le domaine de l'écologie. Ils sont aujourd'hui à la recherche de nouveaux projets dans lesquels s'investir. Ce partenariat avec des enfants leur permettra de faire valoir leur expérience dans le domaine auprès des plus jeunes ; ceci représente pour eux une valorisation certaine. En outre, la médiatisation de la campagne de sensibilisation (dont l'inauguration des poubelles sera le point d'orgue) leur permettra de faire connaître et reconnaître leurs activités.

Mise en œuvre des réflexions menées par le Conseil communal des Enfants :
Cette année, les enfants ont choisi de s'investir dans la lutte contre la pollution : ils veulent montrer l'exemple aux « grands ». Non seulement cela permet au CCE de se faire sa place parmi d'autres associations composées d'adultes, mais en plus le message perçu par la population en devient plus percutant : « ce sont des personnes handicapées et des enfants qui m'incitent à respecter l'environnement ».

Découverte de la différence :
Ce projet permet en outre une rencontre entre les représentants des enfants de la commune et des personnes handicapées mentales, soit une rencontre avec la différence, mais dans un but commun. Il s'agit là d'un apprentissage double pour les enfants : d'une part ils découvrent comment on monte un projet, quelles sont les étapes à franchir pour parvenir à un résultat ; d'autre part ils le font dans un cadre d'éducation à la tolérance et au respect.

INTITULE DE L'ACTION:	LOT ET N° :
0.6 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CONTRAT DE RIVIERE AMBLEVE (PROGRAMME D'ACTION 2009-2011)	**0.6**

DESCRIPTION DU PROJET :

En 2008, la commune de Vielsalm, qui est concernée par le bassin de l'Amblève au travers de son affluent qu'est le Glain, a signé une nouvelle phase triennale d'actions à entreprendre pour améliorer et préserver la qualité de l'eau et des rivières.

Ainsi, elle s'est engagée à réaliser diverses actions qui lui sont propres :

- Supprimer les rejets d'eaux usées dans le cours d'eau à Vielsalm en posant un égout gravitaire rue de la Grotte pour conduire les eaux vers la station d'épuration.
- Supprimer les rejets d'eaux usées dans le ruisseau de La Gehe en posant des égouts pour la partie du village de Fraiture non encore desservie.
- Raccorder au collecteur les égouts du village de Hermanmont.
- Réaliser des travaux d'aménagement aux intersections des conduites d'égouttage existantes à la Cité J. Bary (La Province -STP cure le ruisseau)
- Veiller à la poursuite de la surveillance de l'état de l'environnement à l'ancienne décharge communale de Ville-du-Bois et aux abords le long du ruisseau de Barechin (Fiche BA14)
- Assainir le site de dépôts sauvages de déchets en contrebas de l'ancien quai de déchargement de la gare de Vielsalm (Fiche S62)
- Organiser le nettoyage des berges des cours d'eau dans la cadre de l'opération communes et rivières propres.
- Réhabiliter la passerelle qui donne accès au musée du coticule (Fiche SG81)
- Retirer l'ancien pont métallique du tramway et le remplacer par une passerelle piétonne (Fiche S74)
- Participer à la mise en valeur du pavillon sur pilotis au plan d'eau de Vielsalm.
- Demander au propriétaire la réhabilitation ou l'enlèvement de la passerelle en bois au début du bras droit de la Salm à Hourt (Fiche S37)
- Contacter Infrabel pour lui signaler l'érosion de la berge en amont de Hourt pouvant menacer le talus du chemin de fer (Fiche S43)
- Ecrire un courrier à l'entreprise HUBO pour lui demander l'enlèvement des déchets de chantiers déversés sur la berge et dans le cours d'eau juste en aval de son nouveau bâtiment (Fiche S54)
- Etudier la faisabilité de création d'une passe à poissons au niveau du barrage du lac des Doyards, à l'occasion de l'étude pour la mise en place d'une centrale hydroélectrique (Fiche S58 suppl.)
- Réparer la fuite de l'égout s'écoulant derrière l'Archéoscope (Fiche S60)
- Enlever le socle en béton de l'ancienne toilette du terrain de foot de Vielsalm (Fiche HE9)
- Suivre le dossier relatif à l'assainissement du dépôt de déchets de l'ancienne pépinière en amont de la Glacière d'Hermanmont (Fiche HE18)
- Réparer le pont "Moulin Lebecque" à Ville-du-Bois (Fiche HE27)

- Poursuivre les efforts en vue d'éviter tout risque de pollution accidentelle en provenance du zoning de Burtonville (Fiches HE31C, 35A et 38). Bassin de décantation en cours d'exécution 2008-2009.
- Solutionner le problème des déchets liés à la présence de la friterie à la sortie du zoning de Burtonville (Fiche HE39B)
- Veiller à sécuriser le site de dépôt de boues de dragage du plan d'eau de Vielsalm situé à hauteur de Ville-du-Bois (Fiche BA11B)
- Fournir des informations au CRA sur l'historique de l'ancienne vanne présente en amont de l'ancien moulin de Regné (Fiche GR49)
- Restaurer, mettre en valeur et entretenir le petit patrimoine lié à l'eau.

JUSTIFICATION DU PROJET :

Les cours d'eau sont toujours aujourd'hui soumis à de multiples pressions anthropiques. Par ailleurs, ceux-ci ne connaissent pas de limite territoriale ; il est donc impératif d'envisager leur gestion au niveau d'un bassin versant, ce que propose le contrat de rivière Amblève.

La commune de Vielsalm est aux sources du sous-bassin de la Salm, qui occupe 1/5 de la superficie du bassin de l'Amblève ; sa participation est donc essentielle à une vision d'ensemble de la gestion de son bassin versant.

INTITULE DE L'ACTION:	LOT ET N° :
0.7 PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VIELSALM AUX JOURNEES WALLONNES DE L'EAU	**0.7**

DESCRIPTION DU PROJET :

En 2008, la commune de Vielsalm, conjointement au salon des énergies renouvelables organisé par le CPAS, a proposé trois conférences :

- Les alternatives à l'utilisation des pesticides dans la gestion communale :
 Conférence à l'attention des élus et responsables des travaux ; la rencontre a réuni 16 personnes représentant 8 communes du bassin.
- Les alternatives à l'utilisation des pesticides au jardin :
 Destinée à un public de citoyens, cette conférence a en partie été animée par un membre de la CLDR de Vielsalm faisant état de son expérience personnelle. Une vingtaine de personnes y a assisté.
- Mon système d'épuration individuelle : que dois-je faire et ne pas faire pour garantir un fonctionnement optimum ?
 Cette thématique très ciblée a rassemblé une quinzaine de personnes qui ont fait part des difficultés de compréhension de l'état de la question. Une information sans nul doute à réitérer, ce qui est par ailleurs prévu dans les actions.

L'organisation conjointe avec le salon des énergies renouvelables a permis d'améliorer l'efficience des deux manifestations.

JUSTIFICATION DU PROJET :

La question de l'épuration individuelle revient dans les actions du PCDR ; la Commune, en participant à la conférence proposée par le Contrat de rivière, essaye par là de répondre à une demande.
L'origine du questionnement vient des changements réguliers apportés dans la législation et des inégalités, aux yeux des habitants, qui existent entre les zones d'épuration collective et autonome.

INTITULE DE L'ACTION:	**LOT ET N° :**
0.8 PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VIELSALM A L'OPERATION COMMUNES ET RIVIERES PROPRES	**0.8**

DESCRIPTION DU PROJET :

La Commune a participé en soutenant techniquement des bénévoles en 2006, 2007, 2008 et 2009 au nettoyage des routes et rivières de la commune.
Cette opération de sensibilisation a réuni près de 300 personnes et a permis de récolter plus d'une tonne et demi de déchets.

2006 : 263 kg de déchets
2007 : 180 personnes pour 1204 kg de déchets
2008 : 85 personnes pout 51 sacs poubelle et 1,5 m^3 de déchets
Les résultats ne sont pas encore connus pour 2009

JUSTIFICATION DU PROJET :

La connaissance du contrat de rivière Amblève et la mise en œuvre de ses actions passent notamment par la sensibilisation du grand public ; l'organisation de telles activités permet d'assurer concomitamment ces deux objectifs.

INTITULE DE L'ACTION:	LOT ET N° :
0.9 LUTTE CONTRE LA PLANTATION DES SAPINS DE NOËL EN ZONE AGRICOLE	**0.9**

DESCRIPTION DU PROJET :

Un toutes-boites a été envoyé en 2006 expliquant la législation en vigueur quant aux plantations de sapins de Noël.

1. Définition de la notion de sapin de Noël
2. De la nécessité d'un permis d'urbanisme à partir du 26 septembre 1995
 a. Dans l'hypothèse d'un sapin ne dépassant pas 3 mètres de hauteur
 b. Dans l'hypothèse d'un sapin dépassant 3 mètres de hauteur
3. De la nécessité d'un permis avant le 26 septembre 1995
4. Dispositions du code rural

Une analyse plus poussée de la situation doit encore être réalisée, elle sera la première étape au projet du lot 3 de réouverture des paysages agricoles enrésinés.

JUSTIFICATION DU PROJET :

L'examen du Plan de Secteur en corrélation avec l'occupation du sol montre un enrésinement des zones agricoles en sapins de Noël avec pour conséquence une fermeture de certains paysages et une diminution des terrains agricoles disponibles.
La situation résulte de l'engouement et du rapport financier que les sapins de Noël ont connu dans les années antérieures ; aujourd'hui, l'abandon de ces parcelles montre un manque d'intérêt pour ces cultures qui se transforment petit à petit en forêts.

INTITULE DE L'ACTION:	LOT ET N° :
0.10 VIELSALM COMMUNE PILOTE EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	**0.10**

DESCRIPTION DU PROJET :

La Commune a bénéficié, durant la phase d'élaboration de son PCDR, de l'expertise en aménagement du territoire de la Cellule « Assistance architecturale et urbanistique » de la Fondation rurale de Wallonie dans le cadre d'un projet pilote que cette dernière a lancé en 2005.

Les objectifs de ce projet étaient :

- D'observer le processus du Développement rural avec l'optique « Aménagement du territoire » (comment les personnes s'approprient la matière, réagissent aux propositions, acceptent ou non de s'investir …) ;
- De veiller à ce que les enjeux en matière d'aménagement du territoire soient pris en compte lors de la réflexion.

Concrètement, cet expertise a porté sur :

- Une réflexion sur l'aménagement d'une zone d'activité artisanale : c'est ainsi que le projet, également plébiscité par le GT économie, se retrouve en lot 1 du PCDR
- Une analyse de la mise en œuvre des ZACC de Vielsalm et Neuville
- Une analyse de la structure de l'habitat existant, du Plan de Secteur et de son adéquation avec la structure du village et à se poser la question de la mise en œuvre totale, partielle ou par phase des zones d'habitat. Cette étude a porté sur les villages de Bêche, Burtonville, Fraiture, Ottré et Petit-Thier
- Une analyse d'un projet de lotissement communal à Farnières
- Une analyse d'un projet de lotissement à Fraiture

Par ailleurs, les agents de développement ont régulièrement abordé ces notions d'aménagement du territoire dans l'approche participative. Elles se sont traduites notamment par :

- Une présentation cartographique de la partie I à la population
- Une formation à l'aménagement du territoire pour la CCATM et la CLDR
- Une visite déambulatoire dans les villages
- La réalisation d'un diagnostic cartographique
- Une vision d'ensemble du développement économique qui a débouché sur des projets à court, moyen et long termes
- Une analyse du site de la Baraque de Fraiture avec des propositions d'aménagement

Ces éléments les plus marquants sont décrits, ainsi que d'autres, de manière plus approfondie dans la partie II du PCDR.

En outre, des projets sont nés de ces réflexions :

- L'acquisition et la mise en œuvre de la zone d'activité artisanale d'Hébronval
- L'étude sur la mise en œuvre des ZACC de Vielsalm et de Burtonville confiée au CRAU
- La décision de réaliser un schéma de structure communal

JUSTIFICATION DU PROJET :

Les enjeux en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisation ainsi que les craintes d'une perte du caractère rural sont souvent abordés dans les PCDR mais peu ou pas transposés en termes d'objectifs, de projets et d'actions.

Bon nombre de questions sont posées par les habitants, qui il est vrai, sont souvent peu formés à cette thématique particulière, et ainsi ces questions ne trouvent pas de réponse dans la mise en œuvre des PCDR.

Ce projet vise à remédier à ces lacunes.

INTITULE DE L'ACTION:	**LOT ET N° :**
0.11 DENSIFICATION ET OPTIMALISATION DU RESEAU DE PROMENADES	**0.11**

DESCRIPTION DU PROJET :

Le réseau de promenades, initié dans le cadre du projet TARPAN en collaboration avec la commune de Lierneux, comporte 34 promenades pédestres et 9 circuits vélos. Ce réseau se densifie d'années en années et continue d'être amélioré tant au niveau de la signalétique (entretien, panneaux d'informations, cartes et fiches découvertes) que des aménagements. Ainsi, ont été mis en œuvre en 2008 :

- Une dizaine d'aires de repos avec tables et bancs, répartis sur l'ensemble du territoire salmien ;
- Une passerelle sur la Salm pour le musée du coticule ;

A la demande, les randonnées peuvent être accompagnées par des guides du terroir.

JUSTIFICATION DU PROJET :

Le tourisme constitue une des ressources économiques de la commune. Le touriste est quant à lui à la recherche d'activités liées à la nature. Le maintien et l'amélioration du réseau de promenades, portes ouvertes vers les activités nature, répondent aux attentes des touristes et créent des retombées économiques pour la commune.

INTITULE DE L'ACTION:	LOT ET N° :
0.12 ORGANISATION DU SALON DES ENERGIES RENOUVELABLES	**0.12**

DESCRIPTION DU PROJET :

Vu le succès remporté en 2008, le Centre Public d'Action Sociale de Vielsalm a décidé d'organiser la seconde édition du salon énergie les 7et 8 mars 2009 au hall des Doyards.
Pour la seconde année, ce salon dédié aux énergies vertes a accueilli un millier de personnes venues découvrir les différents ateliers éducatifs et stands commerciaux qui répondaient aux nombreuses questions posées par les visiteurs.

A cette occasion, les membres de la CLDR ont également pu présenter les projets du PCDR relatifs aux énergies alternatives et faire la publicité des groupes de travail à mettre en place :

- Implantation d'éoliennes citoyennes et groupe de travail y afférent,
- Installation d'une centrale hydro-électrique,
- Chauffage de la piscine par une unité de biométhanisation,
- Création d'un groupe de travail sur la gestion des déchets.

Le FRW en tant que facilitateur bois énergie a présenté le projet de chauffage biomasse à intégrer dans la nouvelle maison communale, pour lequel la Commune bénéficie des aides UREBA.

JUSTIFICATION DU PROJET :

Un salon tel que celui réalisé, proche des citoyens et d'un public plus démuni (CPAS), permet d'une part d'apporter des réponses à la hausse des prix de l'énergie et aux questions que se posent les habitants. D'autre part, la participation des acteurs commerciaux locaux permet de faire connaître ces derniers et de soutenir leurs activités.